



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

CAPES

Question écrite n° 44748

Texte de la question

Mme Ségolène Royal interroge M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la fermeture du CAPES d'arabe pour la session 2005 (BO spécial numéro 6 du 24 juin). D'abord, sur la forme, il est choquant d'annoncer cette fermeture alors que quelques semaines plus tôt cette information avait été catégoriquement démentie par le ministère. Ensuite, sur le fond de cette décision, est-il judicieux de stopper ce recrutement alors même que ce désengagement de l'État risque d'encourager l'enseignement de cette langue millénaire hors des structures laïques de notre école, dans des structures de cloisonnement communautaires ? En conséquence elle lui demande de rétablir ce recrutement.

Texte de la réponse

L'enseignement de l'arabe est traditionnellement implanté dans le tissu associatif. Dans l'enseignement scolaire, il est concentré dans les ELCO, En collège et lycée, concerne que quelques milliers d'élèves. Cette situation conduit à un sous-emploi des professeurs recrutés. Pour la rentrée 2004, 26 professeurs d'arabe, recrutés aux concours 2003, vont prendre leurs fonctions alors que les académies n'ont exprimé aucun besoin nouveau dans cette discipline. Les surnombres de professeurs d'arabe vont donc encore augmenter pour représenter l'équivalent de près de 80 professeurs, soit 40 % des effectifs totaux de la discipline. Pour tenir compte de cette situation, les postes aux concours externes 2004 ont été diminués. Pour la session 2005 et malgré les surnombres, le choix a été fait d'ouvrir le concours de l'agrégation externe d'arabe, afin de maintenir un débouché pour les étudiants filières universitaires d'arabe. Plus globalement, le maintien de l'agrégation, s'inscrit dans une démarche visant à développer l'enseignement de l'arabe au sein de l'école publique. Ainsi une réflexion a été lancée pour faire évoluer les ELCO vers un enseignement de langue vivante à part entière. En outre, les recteurs ont été sensibilisés afin d'encourager l'ouverture d'options de langue dans les établissements scolaires. Cette approche volontariste qui s'inscrit dans la durée, permettra seule de garantir un flux annuel de postes au concours.

Données clés

Auteur : [Mme Ségolène Royal](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44748

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 juillet 2004, page 5638

Réponse publiée le : 19 octobre 2004, page 8120